



CERTIFICAT

DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

BIR

38, rue Gay Lussac

94438 CHENNEVIERES SUR MARNE Cedex

- Forme Juridique : SAS
- Siret : 74725106400024
- Assurance : SMABTP
- Responsable légal : FILY Eric
- Téléphone : 01 49 62 02 62
- Fax : 01 45 94 55 69
- Courriel : bir@reseaux.com

Eclairage public

ME4-TN4-RT

- Certificat valable du 01/12/2012 au 30/11/2013
- Dossier N° **70-RC-30798-094-0**
- Certificat N° 49 462
- Edité le 22/03/2013



Cette qualification a été attribuée par Qualifelec le 01/12/2010 pour une durée de 4 ans, sur la base du référentiel de qualification Eclairage public et du règlement de qualification.

Le présent certificat est valable 1 an et sera renouvelé sous réserve du respect des conditions définies.

Nicolas MAILLET

Président de Qualifelec

Vous pouvez vérifier la véracité des éléments présentés sur ce document à l'adresse :
<http://www.qualifelec.fr/030798>

QUALIFELEC

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES DU GÉNIE ÉLECTRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

109, rue Lemerrier 75017 PARIS - Standard : 01 53 06 65 20 - Fax : 01 53 06 65 21 - www.qualifelec.fr

ASSOCIATION LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 APE 94117

NOMENCLATURE

QUALIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC

P EP : PROBATOIRE ECLAIRAGE PUBLIC : Après avis favorable des commissions d'examen et sur décision de son conseil d'administration, l'association QUALIFELEC peut délivrer à l'entreprise (ou établissement) une attestation probatoire en Eclairage Public. Non renouvelable, elle justifie qu'au vu du contenu de son dossier de demande de qualification, l'entreprise (ou établissement) concernée répond à l'ensemble des critères minimum de moyens techniques requis lui permettant de réaliser des travaux d'installation d'équipement électrique dans le domaine d'activité de l'éclairage public.

INDICE ME1 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretien sur des installations d'éclairage sur le domaine public soit environ une centaine de foyers lumineux ou, au minimum, ceux équipant trois communes. Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, d'organes de commande, tels qu'horloge, cellule photoélectrique, relais, contacteur, etc... et des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public.

INDICE ME2 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretien sur des installations d'éclairage sur le domaine public, dans la limite de 100 à 500 foyers lumineux. Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et de supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE ME3 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretien sur des installations d'éclairage sur le domaine public, dans la limite de 500 à 3000 foyers lumineux. Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et de supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE ME 4 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretien sur des installations d'éclairage sur le domaine public, de plus de 3000 foyers lumineux. Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et de supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE TN1 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importance se situent entre 5 et 10 foyers lumineux par chantier référencé. Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN2 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importance se situent entre 10 et 25 foyers lumineux par chantier référencé. Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN3 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importance se situent entre 25 et 50 foyers lumineux par chantier référencé. Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN4 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importance se situent au-delà de 50 foyers lumineux par chantier référencé. Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

MENTION HT - Réseau haute tension : Entreprise qui justifie de références de réalisation nouvelle ou bien de maintenance et d'entretien d'installation haute tension (tension supérieure à 1000 V) d'éclairage public, avec transformateurs HT/BT, boîtes et câbles.

MENTION RT - Régulation de trafic : Entreprise qui justifie de références de réalisation nouvelle ou de modification profonde d'installations avec détection, destinées au contrôle et à la régulation du trafic routier (équipement de carrefour avec boucles de détecteur) ainsi que l'utilisation de panneaux à messages variables associés à tous dispositifs de détection.

MENTION CM - Contrôles et Mesures : Qualifelec, sur décision du comité de qualification, a attribué au présent établissement, la mention CM "Contrôles et Mesures" pour son engagement à justifier auprès de ses clients de l'autocontrôle de ses installations d'équipement électrique.